

# Syndicat National des Professionnels des Activités Nautiques



## NOTE D INFORMATIONS AUX BASES NAUTIQUES

### Alerte recrudescence des sinistres !

Chers adhérents et chers confrères,

C'est un signal d'alarme que nous vous adressons. Une recrudescence du nombre de sinistres dans nos établissements a été constatée par nos assureurs sur les trois dernières années (saisons 2013, 2014 et 2015). Plus inquiétant encore, une forte augmentation des sinistres corporels.

De nombreuses réclamations sont recensées à ce niveau contre nos établissements « Base nautique ».

Dans la plupart des cas, la responsabilité de l'entreprise est recherchée et donc engagée.

Les clients mettent constamment en avant « **la faute du professionnel** » :  
« Briefing activité non réalisé , Etat de la mer et conditions météorologiques non propices à l'activité, bateau naviguant trop vite »...

Les clients n'hésitent plus à faire appel à leurs conseils pour entamer des procédures juridiques à l'encontre du professionnel en vue d'être indemnisés du préjudice subi.

Une situation qui engendre de nombreuses conséquences :

- Risque de condamnation
- Mise en péril de la société
- Augmentation des tarifs assurances
- Parfois résiliation des contrats d'assurance

Un autre phénomène est constaté : **le vol des objets confiés.**

Les déclarations de vol des clients au sein des bases nautiques ont augmenté ces dernières années, préjudices subis : Vol d'espèces, appareil photo, smartphone, paire de lunettes...

Au vu de tout ce qui précède, nous ne pouvons que vous inciter à redoubler de vigilance dans l'exercice de votre activité.

Il est indispensable de mettre l'accent sur la prévention et la gestion des risques pour réduire le nombre d'accidents et de réclamations, et ce afin d'assurer la pérennité de nos entreprises.

Sportivement.

**Christian DANNA**  
Président du SNPAN



Assureur

**Flyfish**  
www.flyfish6.com

**ICOM**  
VHF Marines

**Kawasaki**

**L**  
Imprimerie centrale  
de France



**SEA DOO**

